

MÉTROPOLE NICE-CAGNES-VENTE

# nice-matin

[nicematin.com](http://nicematin.com)

RÉSEAU SOCIAL DEPUIS 1945

MARDI 11 FÉVRIER 2020

CABINET VAUDOIS  
**VIAGER UNION FONCIÈRE**  
 Fondée en 1947  
 Etude gratuite • Garanties notariées • Suivi après la vente  
 Philippe et Caroline VAUDOIS  
 Spécialistes - Conseils en Viager  
 1, place Masséna - NICE  
 04 93 888 222 | 06 07 21 41 45  
[www.viagerunionfonciere.com](http://www.viagerunionfonciere.com)



(Photo François Vignola)

## HANDICAPÉS : LEURS RÉUSSITES, LEURS COMBATS

- Portraits de ces handis azuréens qui refusent de se résigner.
- Alors que se tient aujourd'hui, la Conférence nationale du handicap, quelles sont leurs attentes ?
- Quinze ans après l'adoption d'une loi fondatrice, que réclament les associations ?
- Quelles mesures annoncées par Emmanuel Macron ?

**10**  
PAGES  
SPÉCIALES

**NICE**  
**Carnaval à la fête avec les écoliers**  
**P 15**



**SAINT-LAURENT**  
**Un candidat appelle à se faire rembourser la taxe ordures**  
**P 20**

**VILLEFRANCHE**  
**Recherche un million pour la citadelle**  
**P 16**

**JUSTICE**  
**Jugés pour une violente expédition punitive**  
**P 25**



UNE PUBLICATION DU GROUPE NICE-MATIN  
 20283 - 0211 - 1,30 €

**Château La Gondonne**  
 CÔTES DE PROVENCE  
 Depuis 1652

Pierrelou du Var  
 L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

**CHÂTEAU EZA**  
 CÔTE D'AZUR

Profitez d'un séjour en amoureux dans l'hôtel le plus romantique d'Europe

À partir de 350 € comprenant la nuit, le petit déjeuner américain, service couverture avec pétales de roses et bougies

Pour toute réservation, merci de nous contacter par mail : [info@chateaueza.com](mailto:info@chateaueza.com) ou de nous téléphoner au +33(0)4 93 41 12 24

Cette société jusqu'au 31 Mars 2020

**21 CENTURY 21.**  
 Lafage Transactions

TOUT L'IMMOBILIER SUR

- NICE CENTRE
- NICE MONT BORON
- NICE LE PORT
- VILLEFRANCHE-SUR-MER
- BEAULIEU-SUR-MER
- ST JEAN CAP FERRAT

8 agences à votre service  
**04 92 00 82 82**  
[www.french-riviera-property.com](http://www.french-riviera-property.com)

1,30 € - Italie : 1,90 € - N° 26242 Abonnement : [www.nicematin.com/abonnement](http://www.nicematin.com/abonnement) ou ☎ N° Cristal 09 69 32 83 83 Rédaction : 04 97 03 24 50 - Publicité/Annonces : 04 93 18 70 00



# Handicap : des mesures

Alors qu'Emmanuel Macron doit annoncer aujourd'hui, à l'occasion des 15 ans de la loi, des mesures fortes en faveur du handicap, retour sur les problématiques dans les Alpes-Maritimes et le Var

Quinze ans jour pour jour après l'adoption d'une loi majeure pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », Emmanuel Macron doit annoncer aujourd'hui de nouvelles mesures pour améliorer la vie des personnes handicapées lors de la Conférence nationale du handicap.

Responsables d'associations, chefs d'entreprise, citoyens, élus, directeurs d'école, sont attendus à l'Élysée dans la matinée pour un temps d'échanges et de débat, avant le discours du Président.

## Un numéro unique pour les familles

Parmi les mesures qui doivent être annoncées, la création, d'ici l'an prochain, d'un numéro d'appel unique, le 360, pour répondre aux angoisses des familles. Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) recevront par ailleurs 50 millions d'euros supplémentaires, sur les deux ans qui viennent, pour pouvoir répondre plus rapidement aux demandes des familles.

Le gouvernement entend également lutter contre les départs contraints vers des établissements spécialisés en Belgique. Cinq cents adultes quittent ainsi la France chaque année, faute de solutions près de chez eux. Pour contribuer à y remédier, un millier de nouvelles places doivent être créées.

Sur le front de l'emploi des personnes handicapées, le gouvernement entend mettre l'accent sur le développement de l'apprentissage. Un millier de jeunes en service civique seront par ailleurs re-



Un millier de jeunes en service civique iront sensibiliser à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

(Photo d'illustration AFP)

crutés comme « ambassadeurs de l'accessibilité des lieux recevant du public ». Ils iront à la rencontre des commerçants ou des responsables d'établissements pour les aider à se mettre en conformité avec les normes.

La Conférence nationale du handicap devrait aussi aborder la question de l'accessibilité des démarches administratives en ligne – ce qui suppose notamment des portails web compatibles avec les logiciels de synthèse vocale,

pour les aveugles et malvoyants – ou de certaines œuvres audiovisuelles.

Ces mesures répondront-elles aux nombreuses attentes des familles et des associations azuréennes et varoises ?

Dossier :  
Mathilde TRANOY  
matranoy@nicematin.fr  
et Véronique GEORGES  
vgeorges@nicematin.fr

## Transports, logements, inclusion... : « On n'y est pas », dénoncent les associations

Les associations de soutien aux personnes handicapées des Alpes-Maritimes et du Var attendent beaucoup des annonces d'Emmanuel Macron aujourd'hui. Notamment en termes d'accessibilité des transports, des cabinets médicaux, des logements et de l'inclusion en milieu scolaire et professionnel.

### ● Transport : des efforts, mais...

« L'inclusion passe beaucoup par le transport », estime Anthony Sorrento, président de l'Association des paralysés de France (APF). Dans les Alpes-Maritimes, de gros efforts ont été faits sur l'accessibilité des transports en commun, notamment pour se déplacer à l'intérieur d'une même ville. « Mais si vous voulez faire Antibes-Nice, par exemple, c'est plus compliqué. Tous les arrêts de bus ne sont pas aux normes », re-

grette le président d'APF 06. Un service de substitution appelé « Accès 06 » existe sous la forme d'un véhicule PMR. Il faut en revanche réserver une semaine à l'avance.

### ● Davantage de cabinets médicaux accessibles

Autre problématique, l'accessibilité des établissements recevant du public et des cabinets médicaux. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances l'exigeait déjà au 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec sanction financière en cas de non-respect. Constatant que l'échéance ne pourrait être tenue, un dispositif d'échéanciers a été mis en place en 2014 : les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), avec un dépôt de dossier avant le 31 mars 2019. Une façon de contrôler la réelle volonté de se mettre en conformité.

« Les collectivités ont joué le jeu, re-

connait Anthony Sorrento. *Certains proposent des solutions de substitution quand cela n'est pas possible. La salle des mariages de Villefranche est inaccessible : la commune met à disposition la salle des fêtes. Quand il s'agit d'un restaurant, c'est moins grave, on va déjeuner ailleurs. Mais quand il s'agit d'un praticien, c'est problématique. Il y a un quartier de Nice où aucun cabinet n'est accessible et où les kinés font peu de domicile... », déplore-t-il, dénonçant le manque de contrôle : « À notre connaissance aucune amende n'a, à ce jour, été demandée. »*

### ● Loins des 20 % de logements adaptés

Le président de l'APF relate la galère des personnes à mobilité réduite pour trouver un logement adapté, notamment celles en fauteuil. Taille des portes, de la salle de bain, des

ascenseurs... La loi Elan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de 2018 prévoit 20 % de logements accessibles dans toute construction neuve, les autres devant être « évolutifs », c'est-à-dire rendus accessibles à l'issue de travaux simples.

« On n'y est pas, regrette Anthony Sorrento. Les normes ne nous satisfont toujours pas non plus. Aucune n'est prévue pour ouvrir la porte d'un immeuble. Des adhérents nous ont indiqué devoir attendre l'arrivée d'un voisin pour pouvoir rentrer ou sortir de chez eux car la porte est trop lourde. C'est triste. »

### ● Plus d'inclusion en milieu scolaire et par le travail

Plus d'inclusion en milieu scolaire pour les mineurs, par le travail et le logement individuel pour les majeurs : voilà les vœux formulés par

l'Adapei des Alpes-Maritimes. L'Association départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales accompagne plus de 2 000 enfants et adultes dans 46 établissements : centres d'accueil et foyers, établissements d'aide par le travail (Esat)... Une offre riche, car elle permet aux personnes en situation de handicap « de faire société », mais encore insuffisante, selon son directeur Joffrey Henric : « Certains établissements ont une longue liste d'attente. Résoudre le manque de places par plus d'accompagnement en milieu ordinaire semble être la tendance de la politique actuelle, mais aujourd'hui, les solutions techniques n'existent pas pour le faire », déplore-t-il. Pour l'inclusion en milieu scolaire, « l'Éducation nationale n'est pas prête, en tout cas pas de manière massive », regrette-t-il.

# dévoilées aujourd'hui

## CE QUE DIT LA LOI HANDICAP DU 11 FÉVRIER 2005

### Accueil des personnes handicapées



Création d'une maison départementale des personnes handicapées dans chaque département. Sa mission : accueillir, informer et accompagner les personnes handicapées ainsi que leurs familles.

### Droit à la compensation



Mise en œuvre du principe du droit à compensation du handicap, en établissement comme à domicile. La prestation de compensation couvre les besoins en aide humaine, technique ou animale, aménagement du logement ou du véhicule, en fonction du projet de vie formulé par la personne handicapée.

### Garantie des ressources



Instauration de deux nouveaux compléments à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) : le complément de ressources et la majoration pour la vie autonome. Elle a également amélioré le cumul de l'AAH avec un revenu d'activité en milieu ordinaire, ainsi que la participation aux frais d'hébergement pour les personnes accueillies en établissement.

### Scolarisation



Elle reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile.

### Emploi



Elle réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés, renforce les sanctions, crée des incitations et les étend aux employeurs publics.

### Accessibilité



Elle définit les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans.

### Citoyenneté



Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

Infographie Rina UZAN

## Il y a quinze ans, un nouveau regard

Il y a 15 ans, le 11 février 2005, était promulguée la « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », traduisant la volonté de sensibiliser la société à cette problématique. Cette orientation politique implique l'accessibilité à l'éducation, à l'emploi, aux transports, le droit à compensation des conséquences du handicap, la création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Leurs missions : accueil, information, accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Dans les Alpes-Maritimes, en 2019, 110 000 personnes ont bénéficié d'une aide allouée par la MDPH, soit 118 millions d'euros versés. L'an dernier, de nouvelles mesures ont vu le jour en faveur des personnes handicapées : des droits à vie aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer. Une avancée pour permettre de mettre un terme aux démarches incessantes et à la surcharge administrative des MDPH.



**« Le chemin qu'il reste à parcourir est immense », note Anne Sattounet, la présidente de la MDPH des Alpes-Maritimes.**

(Photo d'archives Eric Ottino)

Mais aussi une revalorisation de l'Allocation adulte handicapé à 900 € mensuels, le droit de vote et de se marier pour les personnes sous tutelle, des ascenseurs obligatoires pour les logements neufs de trois étages et plus, la poursuite de la réforme de l'école inclusive. Mais beaucoup reste à faire. « Cette loi a permis des progrès indéniables. On a levé un certain nombre de tabous et

soulevé un immense espoir d'inclusion, de mise en avant des réussites. Mais au quotidien, le chemin qu'il reste à parcourir est immense », note Anne Sattounet, la présidente de la MDPH des Alpes-Maritimes depuis trois ans. « Ce qu'il faut améliorer selon moi ? Un dépistage plus précoce du handicap chez l'enfant, car plus on dépiste tôt, plus on arrive à inclure l'enfant dans le système scolaire. Il faudrait former davantage d'ergothérapeutes, d'orthophonistes, car il y a un vrai besoin. Une révolution pédagogique à l'école. Des formations et des moyens matériels pour les enfants qui souffrent de troubles "dys". La société inclusive, c'est important, mais il faut aussi pouvoir accueillir les enfants qui ne peuvent pas être scolarisés, or il y a un vrai déficit de places ». « Il faut travailler sur la formation professionnelle et l'emploi, poursuit-elle. Beaucoup d'adultes sont en capacité de travailler, mais il y a encore une petite réticence des employeurs. Autre problématique : le logement inclusif et l'accompagnement des jeunes adultes vers l'autonomie. Se pose aussi le problème des personnes handicapées vieillissantes. »



**LE BILLET**  
de  
**PATRICE MAGGIO**

Directeur adjoint des rédactions du groupe Nice-Matin  
edito@nicematin.fr

## Encore un effort !

Ni Cosette ni Bisounours, le numéro exceptionnel édité aujourd'hui par le groupe Nice-Matin pour marquer le 15<sup>e</sup> anniversaire de la loi Handicap ne pêche volontairement ni par optimisme, ni par pessimisme. Nous voulions partir du constat le plus lucide possible. Et il est encourageant. L'accès à l'école, au logement, à l'emploi, s'est amélioré depuis quinze ans. Oui, les normes ont évolué, les trottoirs ont été aménagés, les villes repensées, la paperasse a diminué, les délais administratifs raccourcis. Mais ce n'est encore qu'un début : de là à l'égalité parfaite entre citoyens se dresse toujours un parcours du combattant, que le président de la République doit réduire aujourd'hui, à travers plusieurs annonces. Il faut qu'elles soient fortes, à la hauteur de la loi de 2005. Le plus grand défi est de favoriser l'intégration dans le monde du travail. Emmanuel Macron ne peut pas promettre un emploi à chacun, mais si le message est puissant, si l'exemple vient d'en haut, il peut pousser les entreprises, les dirigeants, les salariés, à considérer les handicapés à leur juste valeur. Car les préjugés restent vivaces. Et le gâchis immense. Tant de talents inutilisés, de richesse humaine inexploitée ! Aujourd'hui est un bon jour pour réviser notre jugement. Encore un effort, Monsieur le Président, encore un effort, chers compatriotes !



## 15 ANS DE LA LOI HANDICAP

# Quelles réponses aux Inclusion à l'école : en progrès mais peut mieux faire

La loi française est claire : tout enfant porteur de handicap est, de droit, un élève. Les familles s'adressent à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), où une commission<sup>1</sup> notifie les droits de l'enfant sur la base de l'évaluation réalisée par une équipe pluridisciplinaire. Cela peut être la mise en place d'une aide humaine pour le soutien à la scolarisation, avec un Accompagnant d'élèves en situation de handicap pour un nombre d'heures. Cet AESH<sup>2</sup> est individualisé ou mutualisé entre plusieurs élèves. La scolarisation peut aussi se faire en Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire), en Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté), etc.

### Un manque d'accompagnants

Dans la réalité, des familles sont confrontées à une insuffisance du nombre d'heures ou d'AESH. « C'est moins récurrent qu'à une époque », relève Véronique Comes, de l'Adapei, vers laquelle certains parents se tournent en cas de difficulté. L'État a en effet consenti des efforts. Au sein de l'inspection académique, un service départemental de l'école inclusive, créé pour optimiser les moyens alloués par le ministère, recrute et forme les AESH



La loi prévoit l'inclusion des enfants avec handicap dès la maternelle. (Photo d'archives Laurent Martinat)

(formation initiale de 60 heures et formation continue). Dans un souci qualitatif, certaines sont organisées conjointement avec les enseignants : « On tente de professionnaliser les AESH, avec des contrats de droit public de six ans et possibilité de "CDIisation". Cela permet de stabiliser les emplois, donc les prises en charge », explique-t-on à l'inspec-

tion du Var. Néanmoins, cet effort reste insuffisant. Dans le département, on compte 5 000 petits Varois en situation de handicap. Certains sont scolarisés en milieu ordinaire avec accompagnement, d'autres dans des structures spécialisées (Ulis, Institut médico-éducatif...). 2 500 sont accompagnés, dont la moitié à un accompagnement indi-

viduel. « À l'heure actuelle, 221 élèves notifiés sont sans accompagnement », reconnaît-on à l'inspection académique. Pourquoi ? Parce que l'institution fait avec ce qu'elle a, à savoir 1 500 AESH, soit 900 équivalents temps plein. Le besoin pour satisfaire toutes les notifications représente une centaine d'AESH supplémentaires.

« Il est indispensable de recruter et de former de nouveaux AESH, c'est un métier très exigeant en termes de compétences et de qualités », insiste Béatrice Lombart Etouati, secrétaire générale CAPEcole. Cette association a créé un centre de ressources pour l'école inclusive à l'attention des familles varoisées.

### À moyens constants, un risque de dérive

Elle regrette que « le ministère ne donne pas de moyens nouveaux. Or, à moyens constants, la dérive possible, c'est une mutualisation d'AESH entre davantage d'enfants, donc moins d'heures d'accompagnement pour chacun. On l'a déjà constaté. » Voilà pourquoi M<sup>me</sup> Lombart Etouati souhaite « une attribution d'heures en quantité suffisante, et une formation des AESH pour qu'elles soient en corrélation avec l'enfant accompagné ».

Faire évoluer la vision du handicap, l'objectif majeur de l'association, « cela commence à l'école, dit-elle, parce que si on a des personnes handicapées dans son établissement, on grandit avec cette connaissance de la diversité, on n'aura pas de préjugé. »

1. Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).  
2. L'AESH est le nouveau terme pour désigner l'AVS (Auxiliaire de vie scolaire).

## Faute de solutions en France, l'exil en Belgique

« Nous avons toujours gardé notre fils près de nous. Cela a été un rêve-cœur de l'éloigner en Belgique. » Pour la famille d'Olivier<sup>1</sup>, un jeune homme souffrant d'autisme, avec des troubles conséquents, la décision a été difficile à prendre, mais nécessaire. Après être allé en unité d'inclusion scolaire, leur enfant a poursuivi son parcours en Institut médico-éducatif (IME), même après ses 16 ans, grâce à une dérogation parce qu'il n'y avait pas de solution ailleurs. « Ce sont autant de petits bouts qui n'ont pas de place en IME, relève la maman d'Olivier. La situation est bloquée en France. La réalité, c'est qu'il n'y a jamais, ou presque jamais, d'accueil pour les jeunes adultes avant 20-21 ans. Ou c'est l'hôpital à vie. Le circuit pour les familles comme nous, c'est, après une crise plus violente qu'une autre, l'hospitalisation du jeune. Il y a des centaines de jeunes adultes autistes en hôpitaux psychiatriques, shootés toute la journée comme s'ils étaient fous. Ce n'est pas ce que nous voulions pour notre enfant. Nous voulions lui proposer un projet de vie. Un jeune artiste peut s'épanouir »,

Des établissements existent dans la région, mais rares sont ceux qui correspondent au profil du jeune Varois.

### Un gentil géant qui a tendance à fuir

L'IME qui accueillait Olivier la journée a orienté la famille vers diverses institutions du Sud-Est. « Soit il n'y a pas de place, soit on vous propose de le prendre à l'essai. On ne vous invite presque jamais à visiter. Une fois, nous sommes allés voir une structure : nous avons éprouvé un sentiment de tristesse. En France, on met des moyens sur plein de choses, pas dans les lieux de vie. » Ses parents ne pouvaient plus garder le jeune homme à domicile. « Techniquement, ce n'était plus possible. On avait déjà du mal à trouver une nounou lorsqu'il était petit. Maintenant, il mesure 1,90 mètre. » Le papa avait été obligé de se mettre en stand-by professionnel pour s'en occuper à sa sortie de l'IME. « Mon fils, c'est comme ceux que l'on voit dans le film Hors normes. C'est un gentil géant, dit avec tendresse sa maman. Mais il a tendance à fuir. Il faut que ce soit

bien gardé. À la maison, on fermait toujours à clef. En même temps, il est plein d'énergie, il court, il est sensoriel. Il lui faut de la nature, de l'espace, du grand air. Dans du béton, il étoufferait. »

Le couple a finalement trouvé son bonheur outre-Quiévrain. « Cela s'est fait en douceur. On est allé rencontrer l'équipe, on a passé une semaine là-bas avant de se décider. C'était propre, les pensionnaires avaient l'air épanouis. Il y a eu des collaborations avec l'IME, dont un éducateur a accompagné Olivier les premiers temps. »

### Une grande souffrance

Maintenant, ses parents prennent l'avion, Marseille-Charleroi, une fois par mois pour le voir. « Il est dans une structure chaleureuse, où l'équipe est dynamique, elle organise des jeux, il y a des animaux. En fait, on dirait une maison, poursuit la maman d'Olivier. On ne l'aurait pas vu ailleurs. » Financièrement, c'est l'État français qui finance cet exil, faute de proposer suffisamment de solutions sur son sol. Ils sont plusieurs milliers de Français handicapés

dans le même cas, soit un budget de 500 millions d'euros...

La famille, qui compte un autre enfant, a retrouvé une vie « normale ». Outre leur carrière professionnelle, les parents ont sacrifié beaucoup de choses pour le bien-être d'Olivier : « On a arrêté de partir en vacances quand il avait 13-14 ans. À table, on était l'attraction permanente. Et puis il courait au bord de la piscine, faisait "plouf" 40 fois de suite, prenait la serviette des autres pour s'essuyer. Pour nous, ce n'était plus des vacances. » Les dernières avant son départ en Belgique ont duré trois jours, grâce à une maison de répit de l'Adapei qui a accueilli le jeune homme cinq jours. « Tout ça, c'est une grande souffrance », résume sa maman, qui éprouve un sentiment de culpabilité d'être loin de son fils. « On continue à chercher un établissement de proximité où il se sentirait bien », assure-t-elle. Elle a accepté de témoigner « parce que les pouvoirs publics ne se rendent pas compte de ce que les familles vivent. Il faut en parler. »

1. Le prénom a été modifié afin de préserver l'anonymat de la famille.

### France Autisme dénonce l'oubli

Des familles optant pour une structure à l'étranger, « cela montre qu'elles ont très peu, voire pas d'autre possibilité. L'Agence régionale de santé doit trouver une solution pour cette famille, remarque Danièle Langlois, président de l'association France Autisme. On a le droit de privilégier les liens familiaux, d'autant que le discours officiel aujourd'hui consiste à dire : l'exil en Belgique, c'est fini. C'est faux. Certes, on a un plan de 90 millions d'euros, répartis sur trois ans (2020-2022), pour la mise en place de solutions alternatives d'accompagnement des adultes exilés dans les trois régions les plus concernées (Hauts de France, Ile-de-France, Grand Est), parce que 80 % des autistes exilés viennent de ces régions. Les autres régions ? Elles sont oubliées. »

# galères du quotidien ?

## La secrétaire d'État Sophie Cluzel : « Des droits à vie, un enjeu majeur de dignité et de respect »

**La Conférence nationale du handicap s'ouvre aujourd'hui. Que peut faire l'État pour garantir l'égalité de l'accès aux droits, quel que soit le département où on habite ?**  
Nous constatons en effet de grandes disparités dans les délais et les taux d'attribution des droits en fonction des départements. Aujourd'hui, par exemple, si vous êtes en situation de handicap, votre demande d'Allocation adulte handicapée sera traitée en 2 mois dans certains départements et en 8 mois dans d'autres. C'est inacceptable. Nous allons travailler avec les départements et les maisons départementales des personnes handicapées pour mettre en place une garantie délais, qui soit la même pour tous et partout. Nous serons également particulièrement vigilants sur l'équale application des droits à vie. Désormais, quand vous avez un handicap irréversible, vous n'avez plus besoin de retourner tous les trois ans chez le médecin pour re-prouver votre handicap. Vos droits vous sont octroyés à vie. C'est un enjeu majeur de dignité et de respect !

**Les problématiques qui remontent de la consultation menée par Make.org étaient déjà sur la table lors de l'élaboration de la loi Handicap, il y a 15 ans. Rien n'a changé depuis 2005 ?**  
Il y a encore un frein sociétal à faire une place aux personnes handicapées. Mais une dynamique est enclenchée. La société a évolué, même si le degré d'acceptation de la différence est encore variable en fonction des handicaps. Depuis le début du quinquennat, nous avons pris des mesures très concrètes, en particulier pour l'accueil et la scolarisation des enfants handicapés, car nous pensons que l'acceptation de la différence se joue dès le plus jeune âge. Ainsi, nous avons instauré un bonus financier pour les crèches qui favorisent l'accueil d'un enfant en situation de handicap. Nous avons également lancé avec [le ministre de l'Éducation nationale] Jean-Michel Blanquer, à la rentrée 2019, le grand service public « l'école inclusive », pour que l'école s'adapte mieux aux besoins de chaque élève, y compris celui en situation de handicap. Les premiers résultats sont là, puisque le nombre d'élèves

en attente d'un accompagnant a été divisé par deux à la rentrée entre 2018 et 2019. Mais il nous faut bien sûr continuer.

**Le taux de chômage reste très élevé chez les personnes handicapées. Comment améliorer la situation ?**  
Les 510 000 personnes inscrites au chômage ont pour 80 % d'entre elles une qualification inférieure au bac. Il faut renforcer la formation, développer l'apprentissage et simplifier les parcours d'accompagnement des personnes handicapées vers l'emploi, et ceux des employeurs également.

**Comment favoriser l'emploi des personnes handicapées en secteur rural, où le tissu économique se prête mal à l'adaptation des entreprises ?**  
Cela passe par l'accompagnement des entreprises avec l'appui d'un expert du handicap. On appelle ça l'emploi accompagné, et ce dispositif est particulièrement adapté pour accompagner vers l'emploi des personnes avec un handicap psychique, par exemple.



de travailler avec les mairies, les commerçants, pour créer des cheminements accessibles dans la ville et faciliter l'accès des lieux publics. Cette aide sera surtout précieuse dans les petites communes.

**Vous êtes montée au créneau concernant le manque de candidats handicapés aux municipales. Où en est-on aujourd'hui ?**  
J'ai tapé du poing sur la table car on ne voit pas encore les personnes handicapées comme éligibles. Il faudrait qu'elles soient représentées à la hauteur de leur place dans la société. Et l'accessibilité des campagnes électorales fait également défaut.

**Quatre associations ont claqué la porte des négociations sur le revenu universel de solidarité, elles craignent une dégradation des droits des personnes handicapées. Pouvez-vous les rassurer ?**  
Je redis ce que je dis depuis le début : la masse financière attribuée aux personnes handicapées ne sera pas touchée, et il n'y aura pas de conditionnalité de retour à l'activité.

**Selon une étude Ifop commandée par l'Association des paralysés de France, neuf personnes sur dix éprouvent des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements...**  
La population française nous dit haut et fort que notre société n'est pas accessible, qu'il y a encore des ruptures de parcours, que la voirie n'est pas facilement praticable. Nous allons mettre en place mille ambassadeurs en service civique. Ils auront pour mission

## « Dix à douze mois » pour faire financer un fauteuil roulant : la double peine ?



Les délais trop longs du versement des prestations sociales de ses clients ont eu raison de l'entreprise d'Arnaud Foucreau, aujourd'hui salarié d'une société de matériel médical.

(Photo M. T.)

Chaque jour, Arnaud Foucreau se rend au domicile ou sur le lieu de travail de ses clients à mobilité réduite pour réparer, adapter ou leur faire essayer du matériel, des fauteuils roulants la plupart du temps.  
Pendant sept ans, ce spécialiste mobilité, salarié du revendeur de matériel médical Maison Dupuytren à Nice, a dirigé sa propre société, avant de mettre la clé sous la porte en raison des délais trop longs de prise en charge financière du surcoût des équipements médicaux par les mutuelles ou la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).  
Si un fauteuil à roues propulsées manuellement, un modèle basique, coûte autour des 500 euros, pour un produit plus sophistiqué, adapté à la morphologie du patient, les prix peuvent grimper jusqu'à 5 000 euros, et dépasser les 7 500 euros pour un fauteuil motorisé. Aujourd'hui, plus le handicap nécessite une haute technicité de prise en charge, moins bien il est remboursé par l'Assurance-maladie. Même après le financement complémentaire – encore faut-il avoir les moyens de souscrire une mutuelle – le reste à charge peut demeurer élevé. Une double peine pour les personnes les plus handicapées.

### « Eux-mêmes sont dans une grosse galère »

Les personnes en situation de handicap peuvent solliciter diverses aides pour financer le restant dû. En déposant par exemple une de-

mande de prestation compensatoire du handicap auprès de la MDPH. La décision est rendue entre 3 et 18 mois après le dépôt du dossier.  
« Les clients me faisaient un chèque et, pour rendre service et parce qu'eux-mêmes sont dans une grosse galère, j'attendais qu'ils touchent l'aide pour l'encaisser. Ça prenait parfois dix à douze mois. Et pendant ce temps, le client avait son fauteuil, le fournisseur était payé, mais pas moi. Au-delà de 15 000 euros, ce n'était plus tenable. Quand vous êtes dans une grosse entreprise, oui, peut-être. Moi, j'étais tout seul. »

### « Certains ont besoin d'être épaulés »

Pourquoi de tels délais ?  
« Parfois, il manque une pièce au dossier, mais l'administration ne le dit pas » au bénéficiaire, déplore Arnaud Foucreau. « Certaines personnes ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives, d'autres n'aiment pas ça du tout. J'ai aussi eu des clients qui sont seuls. Ils sortent de l'hôpital, ils n'ont pas de famille. Certains ont besoin d'être davantage épaulés. »  
Constatant que le paiement tardif, Arnaud Foucreau a souvent été contraint de relancer le client, qui relançait l'administration. Les mois s'écoulaient ainsi. « Pour que le financement aboutisse, il faut parfois deux ans » constate-t-il encore aujourd'hui.  
Heureusement pour Arnaud, sa société a été rachetée il y a quatre ans par Maison Dupuytren, qui l'a salarié.



# Ils ont fait de leur



Margo connaît toutes les étapes de la chaîne de conditionnement : étiquetage, emballage, etc. Mais elle est aussi polyvalente et peut travailler sur d'autres postes. (Photos Laurent Martinat)

## À 20 ans, la Cogolinoise Margo Izzo va bientôt signer son premier CDI

Comme toutes les jeunes filles de 20 ans, Margo Izzo rêve de quitter le giron familial et « d'avoir mon appartement à 25 ans, comme mon frère », dit-elle. Elle s'en donne les moyens en travaillant. Sauf que toutes les jeunes filles de son âge ne vivent pas avec un handicap. Celui de la Cogolinoise est dû à une violente crise d'épilepsie lorsqu'elle avait deux ans et demi. « Une nuit, je l'ai retrouvée inanimée, elle ne respirait plus », explique Marlène, sa maman. Elle a été sauvée, mais son cerveau n'ayant pas été irrigué durant 45 minutes, elle accuse un léger retard intellectuel. En fait, elle est plus lente. « Poussée par une famille qui ne l'a jamais considérée comme un enfant handicapé, Margo s'est toujours affirmée : « Je ne voulais pas travailler en Esat, je veux prouver que je peux être en milieu ordinaire. »

### Polyvalente, autonome et volontaire

Elle a été soutenue en ce sens par Frédérique, éducatrice à l'Institut

médico-éducatif Estérel de Saint-Raphaël, qui a sollicité la conserverie Au bec fin de Cogolin, l'année dernière. « On nous a demandé si on accepterait de la prendre pour un stage d'une semaine. Honnêtement, j'étais sceptique, j'ai demandé à la rencontrer », explique le directeur de production, Guillaume Chiartano. Elle était ultra-réservee. J'ai un peu hésité : comment l'intégrer dans une petite équipe ? On est douze, avec beaucoup de garçons, des métiers pas faciles. Je ne voulais pas que les gens s'en amusent. J'ai prévenu tout le monde qu'il fallait que ça se passe bien. »

Et ça s'est bien passé. Margo est revenue pour des stages, puis a signé un contrat saisonnier de six mois l'été dernier, un autre de deux mois, en cours. « Et bien entendu, elle aura un CDI à la fin des deux mois, assure le directeur. Je ne l'avais pas envisagé au début, mais elle le mérite. Elle travaille autant qu'un autre opérateur, elle est à 80 % d'un bon opérateur pour l'instant. Elle a énormément évolué et continuera d'évoluer, j'en suis certain. »



Margo est pleine de qualités, souligne le directeur de production de la conserverie « Au bec fin », Guillaume Chiartano.

La jeune fille fait 37 heures par semaine, payée au Smic horaire, plus les heures supplémentaires.

Très sensible, elle est consciente d'avoir relevé le défi. « J'étais un peu timide au début, je ne connaissais personne, raconte-t-elle. J'ai appris plein de choses. Je travaille principalement à l'étiquetage et au conditionnement. J'aime bien changer de

poste, aider à faire la soupe avec Stéphane, à mettre la panier avec Mathieu. »

Polyvalente, volontaire, et de plus en plus autonome, elle répond à des demandes précises, sait rester concentrée toute une journée. Aujourd'hui, Margo assure : « Je n'ai jamais douté, j'avais confiance. Maintenant, je suis à l'aise, et pipelette », avoue-t-elle avec un grand sourire et une petite lueur supplémentaire dans ses grands yeux. Elle aime aussi chanter, du Soprano par exemple, dans la salle de stérilisation comme sur la chaîne d'étiquetage.

### Elle repousse sans cesse ses limites

Ses collègues de travail l'ont adoptée. Certains viennent la voir lors des spectacles d'équitation auxquels elle participe (elle joue aussi au tennis), l'un d'eux l'a accompagnée à un concert avec sa maman. Bref, elle fait l'unanimité.

Doublement vigilant, « parce qu'elle ne voit pas les risques », son respon-

sable ne tarit pas d'éloges à son égard. « Elle apporte tout ce qu'elle est : un sourire permanent, une humeur identique tous les jours. Elle n'a jamais de problème, contrairement à nous ! C'est aussi une réussite personnelle inattendue de la voir évoluer et s'épanouir », dit-il. Même son directeur, M. Manière, la montre en exemple. Ce n'était pas écrit. Encore une fois, c'est lié à Margo. »

L'employée idéale ? « Ça y ressemble, avec ses petites limites qu'elle repousse sans cesse », répond-il. Pour Marlène Izzo, « ils ont donné sa chance à ma fille, c'est quelque chose d'inspéré. Beaucoup d'entreprises ont peur du handicap. » Pas Au bec fin, où l'on est prêt à renouveler l'expérience. « Encore faut-il trouver la bonne personne », précise Guillaume Chiartano.

De son côté, Margo ne compte pas s'arrêter là. Celle qui appelle son petit copain « le prince charmant » apprend actuellement le code de la route. Prochaine étape vers une plus grande autonomie encore.

# handicap une force

## Alexandre Seni, chef d'entreprise à Nice : « Sans le fauteuil, je ne serais pas le même »

À seulement 30 ans, Alexandre Seni vient de créer sa société de cybersécurité pour les particuliers et les petites entreprises. Le trentenaire a choisi d'implanter Sohest (« hippocampe » en danois) à Nice La Plaine, rue Simone-Veil, « un quartier d'avenir » selon lui, à proximité de la ligne 3 du tram qu'il emprunte parfois pour venir de La Trinité où il réside (après deux transferts en bus) quand son associé ne peut pas le véhiculer.

Né prématuré et atteint d'infirmité motrice cérébrale, Alexandre a toujours été privé de l'usage de ses jambes.

### « Juste différent »

« Je ne me considère pas comme une personne en situation de handicap. Je suis juste différent. Je n'y pense même plus. Je fais mon petit bonhomme de chemin. C'est comme si on me demandait si ça me gênait de ne pas avoir les yeux bleus. Sans le fauteuil, je ne serais pas le même. Ça nous rend peut-être un peu plus tolérants, plus ouverts »,



Alexandre Seni a créé sa propre société de cybersécurité à Nice La Plaine.

(Photo François Vignola)

philosophe celui qui, faute de tram ou bus circulant le soir quand il finit tard pour rentrer à La Trinité, se hisse parfois dans un Uber.

Après ses études de droit international et d'économie à la fac de Nice, puis son école d'intelligence économique à Versailles, Alexandre a choisi, diplôme en poche, de travailler à l'étranger, en Suisse, « berceau européen de l'intelligence économique », rappelle-t-il.

« Parce qu'à l'étranger, il y a moins de freins par rapport à ma situation. Un jour, on m'a demandé de travailler sur le piratage de cartes bancaires. À travers ce dossier, j'ai côtoyé l'écosystème des hackers éthiques. Je me suis rendu compte que rien n'existait de simple, bon marché, facile d'utilisation pour lutter contre le piratage informatique. Aujourd'hui, huit entreprises sur dix se sont déjà fait pirater. »

Pendant trois ans, il a travaillé à l'élaboration de solutions adaptées pour prévenir le piratage et crypter les données à protéger. Cela a abouti à l'élaboration d'un

disque dur externe et d'une clé USB « qui permet de se connecter n'importe où en toute sécurité et à prix abordable. Nous n'en sommes qu'au début. Nous avons pas mal d'idées », prévient-il.

### « J'aime les challenges »

Ambitieux, combattif, ce spécialiste de l'intelligence économique et du cryptage quantique est intrassable sur le sujet. Une ténacité qui force l'admiration, et qui lui a valu d'être récompensé par le concours de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et de décrocher une aide financière à la création d'entreprise.

Sa société, sa fierté. Sa façon de « montrer qu'on peut être une personne en situation de handicap, et un gérant d'entreprise comme les autres. On m'a parfois demandé : "Vous touchez une pension, alors pourquoi vous travaillez ?" Parce que j'ai envie de m'épanouir en tant que personne. J'aime les challenges. J'ai toujours aimé le sport, les défis. C'est mon sport à moi. »

## Guy Argiolas, comédien à Grasse : « Jouer sur scène m'apporte beaucoup de plaisir »

Depuis deux ans, Guy Argiolas, 60 ans, joue dans *La Boîte à rêves*. Une pièce écrite par Marie-Josée Luxi en collaboration avec treize résidents du foyer Malbosc, à Grasse. Un établissement géré par l'Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapef) que Guy, atteint de poliomyélite et d'un retard mental, fréquente depuis l'âge de 17 ans.

Au sein de la troupe de théâtre Louma, née il y a 10 ans, à raison de deux répétitions par semaine, Guy a appris bien plus qu'un texte ou qu'un rôle. Concentration, mémorisation, élocution, prononciation, dépassement de son inhibition...

Dans *La Boîte à rêves*, la dernière création de la troupe, jouée pour la dernière fois à la salle Léo-Lagrange de Mousans-Sartoux en novembre, les comédiens incarnent des villageois en pleine préparation de leur fête de l'été. A cette occasion, chaque personnage raconte ce qu'il aurait aimé faire ou être. Sur scène, à la fin de la pièce, Guy est coiffé d'une perruque de che-

veux bruns au brushing impeccable pour incarner Thierry Le Luron, son idole.

### « J'aurais aimé être imitateur »

« Si je n'avais pas été handicapé, j'aurais été imitateur. Depuis que je suis tout petit, je suis fan de Thierry Le Luron. Pour moi, c'est le plus grand », indique-t-il avant de se lancer dans une imitation convaincante de Jacques Chirac, Giscard d'Estaing ou encore Georges Marchais.

Son répertoire ne se limite pas aux hommes politiques. Dans les jardins du château de Malbosc où il réside, entouré de ses camarades comédiens, il enchaîne sur quelques titres de chanteurs qui ont marqué son enfance : Enrico Macias, Georges Brassens, Fernandel, qui était aussi acteur. « Un acteur que j'ai toujours aimé, alors c'était facile de jouer son rôle dans le film où il a un sosie. J'ai joué aussi toutes les pièces de Pagnol », notamment le rôle de Panisse dans *Marius*.

Des rôles que le sexagénaire, originaire de Juan-les-Pins, interprète

depuis son fauteuil roulant. La troupe aimerait pouvoir se produire dans davantage de lieux, mais les salles de spectacles et les coulisses ne sont pas toujours adaptées aux personnes à mobilité réduite.

### « On n'a jamais reçu de tomates »

Guy s'est déjà produit devant un public de deux cents personnes. « Au début, ça m'a fait peur. Quand il y trop de monde, j'ai l'impression d'étouffer. Pour l'instant, on n'a pas reçu de tomates. Le jour où ça arrivera, je me permettrai peut-être d'en lancer une sur ce monsieur », dit-il en désignant du regard René-Marc Ruffin, chef de service du foyer Malbosc et à l'initiative de la création de troupe Louma. Pour avoir eu cette idée folle ?

« Aujourd'hui, ça m'apporte beaucoup de plaisir de retrouver, dans la salle, certaines personnes venues me voir », sourit celui qui, à 60 ans, n'a malheureusement plus ses parents auprès de lui pour découvrir celui qu'il est devenu.



Guy Argiolas, originaire de Juan-les-Pins, est comédien au sein de la troupe Louma du foyer Malbosc de Grasse. (Photo Patrice Lapoirie)



# Transports et logement : en attente d'améliorations

Syham Janati pointe les difficultés du quotidien dans les transports. L'APF 06 France handicap les relaie et défend, c'est encore nécessaire, les droits des personnes en situation de handicap

**À** force de buter sur des portes dans son fauteuil, Syham Janati a acquis un sens aigu de l'analyse environnementale. Et la référente transports de l'APF 06 France handicap s'exprime avec une extrême douceur. « Comment peut-on entrer ? », pointe-t-elle devant un café de la gare du Sud, à Nice, en glissant : « C'est neuf, mais il n'y a pas de bouton d'appel. Face aux portes battantes, je dois attendre qu'une personne m'ouvre. » Elle lutte contre un pli qui semble irréductible et vise tous les valides en avouant : « Ce qui me choque, c'est d'être obligée de m'excuser constamment pour avoir une place dans le tram, dans le bus. Cela devrait être automatique ! »

## Bilan de parcours urbain

Syham Janati déroule ses angoisses. « Le train ? Pas simple, il y a bien le service Accès plus mais tous les TER ne sont pas accessibles. Dans le TGV, il y a peu de places disponibles et il est impossible de se déplacer en fauteuil. L'avion ? Il



Syham Janati, référente transports de l'APF 06 France handicap, avec Antony Sorrento, directeur territorial des actions associatives APF. (Photo R. D.)

faut solliciter les aides techniques et espérer que le fauteuil sera accepté en soute, selon le type de batteries, et n'arrivera pas abîmé. Les bus de Mobil'Azur ? Le délai de réservation est de deux semaines à un mois, manifestement il n'y a pas assez

de moyens. Et l'annulation est facturée de 5 à 15 euros. Le tram et le bus ? On a toujours peur d'être projetés et d'être un danger pour les autres lors des freinages. Et les descentes à certains arrêts sont périlleuses. Il arrive aussi que les plates-for-

mes de descente ou de montée des bus ne soient pas adaptées aux poids additionnés du fauteuil et de la personne. Enfin, la correspondance entre la T1 et la T2 à Jean-Médecin est bien difficile. La voirie ? J'évite certains

secteurs, par exemple la rue Trachel où je n'ai pas pu descendre du trottoir. Impossible de s'y aventurer seule. » Mais Syham Janati s'éclaire en lançant : « L'autre jour, j'ai pris la ligne 9, Parc Phoenix-Polygone Riviera, c'était par-

fait ! » A son côté, Antony Sorrento, le directeur territorial, n'affiche aucune surprise, il partage ce quotidien.

## L'accès aux soins

« Nous recherchons des solutions actives avec nos adhérents, nous les soufflons. Et puis nous constituons nos propres carnets d'adresses : les gares presque neuves à bannir comme Villeneuve-Loubet et Biot », lance-t-il. Il pointe un sujet grave, l'accès aux soins. « Il faut trouver le cabinet dentaire, médical accessible. À Saint-Roch, par exemple, nous n'avons pas un seul kinésithérapeute. Face à de telles difficultés, on aboutit à une carence de soins avec des personnes qui sont en souffrance. »

Le logement en tension mobilise également l'association. « On est face à un manque de décision politique », lâche ce directeur territorial révolté par une question de maintenance, celle des ascenseurs. « On arrive à des situations totalement anormales avec de longues pannes, les personnes handicapées se retrouvent alors en prison. »

## Les déplacements dans la Métropole : 9 personnes sur 10 pointent des difficultés

À l'approche des élections municipales et de la Conférence nationale du handicap, APF France handicap a lancé un sondage IFOP<sup>(1)</sup>. On constate que la Métropole Nice Côte d'Azur ne se distingue pas en matière d'accessibilité en déplacement : 11<sup>e</sup> position sur 14 zones urbanisées. Ce résultat est à rapprocher du 10<sup>e</sup> rang pour la voirie. Les observateurs notent cependant que ces chiffres peuvent être pondérés : les divers chantiers, dont le tram, ont temporairement ajouté des difficultés mais procurent ensuite une amélioration.

Enfin, du côté des transports, la refonte du réseau niçois avait eu pour conséquence une mise en sommeil du programme de mise aux normes des arrêts de bus, les travaux ont été relancés. Pour ces mêmes transports en commun, les difficultés surviennent surtout dans les communes rura-



Le service Mobil'Azur qui dépend de la régie Ligne d'Azur est décrié en raison des délais de réservation. (Photo archives Franck Fernandes)

les ou éloignées des centres. La Métropole se retrouve dans la moitié supérieure du classement

pour le logement adapté (au niveau national 7 personnes sur 10 avouent des difficultés au cha-

pitre résidentiel). Le bon score des pharmacies est moins surprenant, il ne trouve pourtant pas un écho du côté des cabinets médicaux, pratiquement lanternes rouges. Il est vrai que les immeubles bourgeois et les installations en étage ne facilitent pas les visites des patients. L'accès de certains spots touristiques avait été décrié dans le passé par l'APF. La situation s'est améliorée, la Métropole obtient, dans ce domaine, son meilleur classement. Là encore, les observateurs constatent que la tolérance des usagers est sans doute plus grande et qu'ils comprennent que les établissements situés dans des centres historiques ne peuvent pas toujours être équipés.

(1) 12 000 personnes ont répondu, il s'agit pour moitié (51 %) de personnes handicapées et d'une population composée de parents avec poussettes et de personnes âgées ou ayant de légères difficultés motrices.

## Du 3<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> rang sur 14 métropoles

Les indices de satisfaction sur l'accessibilité pointés lors du sondage IFOP demandé par l'APF aboutissent pour le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur au classement suivant :

- 3<sup>e</sup> : bars et restaurants
- 5<sup>e</sup> : pharmacies
- 6<sup>e</sup> : accès à un logement adapté
- 9<sup>e</sup> : établissements scolaires
- 10<sup>e</sup> : voirie et commerces de proximité
- 11<sup>e</sup> : accessibilité en déplacement
- 12<sup>e</sup> : lieux publics, lieux de loisirs, transports
- 13<sup>e</sup> : cabinets médicaux et paramédicaux.

Dossier  
RÉMY DONCARLI  
rdoncarli@nicematin.fr



# « L'emploi et la formation sont essentiels »

Jacques Dejeandile, conseiller municipal délégué au handicap à Nice, stimule, au sein des collectivités, l'embauche et la progression de carrière des agents en situation de handicap

**Comment accompagnez-vous le recrutement de personnes handicapées ?** La Métropole, la Ville et le CCAS ont souhaité aller au-delà de l'obligation légale du quota de 6 % du personnel. L'emploi et la formation sont essentiels : au conseil communal d'action sociale (CCAS) le taux atteint 8,04 %, il est de 6,84 % pour la Ville, 6,15 % pour la Métropole. Mais il ne s'agit pas seulement de franchir le seuil de nos collectivités, nous accompagnons ces agents, nous leur permettons d'évoluer dans leurs carrières. Parallèlement, une action de formation est aussi conduite depuis dix ans auprès de leurs entourages professionnels, l'objectif est de dédramatiser le handicap qui peut faire peur. L'intégration de personnes déficientes intellectuelles a déjà été réalisée et il sera prochainement question d'insérer des personnes autistes. Des reconversions et des adaptations de postes sont également

menées. Cette mobilisation a été actée dès 2008 avec la ratification de la charte de la diversité en entreprise, elle s'inscrit également dans un dispositif de conventions avec le Fond d'insertion des personnes handicapées (FIPHFP) en 2009, 2012 et 2017. La Ville et la Métropole accueillent des stagiaires et des apprentis handicapés, ils ont été 41 en 2019 avec des contrats à la clé.

**Pour l'accessibilité, quels sont les chantiers prioritaires ?**

Nous travaillons avec la commission intercommunale pour l'accessibilité, avec les associations. Il y a désormais au moins une école aménagée par quartier, 100 % des bus niçois sont accessibles. Nous continuons les aménagements sur les arrêts, 670 sur les 2 757 points recensés ont été traités. Le coût moyen d'aménagement est de 30 000 à 50 000 euros. Avec le nouveau réseau de transport, la mise aux



normes des quais a été relancée. Sur certains sites, il n'y a pas de solution permettant de respecter les normes, comme sur le réseau collinaire. Et parfois le délai est long pour débloquer du foncier, cela

a été le cas, par exemple, à l'Archet. Enfin, la fiabilité des stations souterraines du tram a été regardée avec attention à la suite d'incidents à leur ouverture. En matière de

déplacement, rappelons aussi que Nice a été précurseur en 2009 en accordant la gratuité du stationnement sur voirie aux personnes handicapées, mesure qui a été étendue à tout l'Hexagone en 2015.

**La fréquentation du rivage sera-t-elle partout possible ?**

Un nouvel aménagement me tient à cœur : l'accès aux plages privées. Dans la nouvelle convention d'occupation, les plagistes devront installer un système de descente et de remontée. L'accès au rivage ne sera ainsi plus limité aux deux handiplages de Carras et du Centenaire.

**Comment répondre aux différents handicaps ?**

Nous effectuons actuellement un travail de fond pour permettre aux malvoyants et non-voyants de se repérer, pour leur donner accès à la culture, aux journaux, aux livres, ce qui est le cas à la bibliothèque Nucéra. Ils étaient plutôt délaissés et

les outils numériques facilitent les processus. La plupart est d'aider au maximum les malentendants en mettant en place un accompagnement important autour de la langue des signes. Par exemple aux guichets administratifs, en faisant appel à un interprète à travers une application informatique et de la vidéo. Le sous-titrage des conseils municipaux est également envisagé.

**Le parc de logements adaptés répond-il aux besoins ?**

Il y a malheureusement peu d'appartements libres par rapport au nombre de demandes urgentes et aux secteurs recherchés, d'où des délais. J'ai connu des cas pour lesquels deux ans d'attente ont été nécessaires. Dans les nouvelles constructions, la part des appartements accessibles et adaptés doit être de 20 %. La collectivité finance l'adaptation à hauteur de 3 600 euros dans le parc public et 4 000 euros dans le privé.

## L'association Loisirs séjours Côte d'Azur veut maintenir un espace d'accueil unique

À Nice, l'association, qui fonctionne depuis 38 ans, est devenue une composante très importante dans la prise en charge du handicap mental. Elle intervient en cette saison pour les mercredis au ski, organisés par la Ville, elle opère pour l'accueil loisirs des enfants en inclusion à l'école du Port et elle organise deux séjours par an pour la tranche 6-17 ans. Mais sa charge la plus élevée, c'est l'organisation et l'encadrement de soixante séjours de vacances adaptées en France et à l'étranger pour 500 à 700 adultes. Ce qui impose le recrutement de 150 animateurs. L'association, qui avait aussi identifié un manque, a agi. « Nous avons créé une nouvelle activité, il y a deux ans, en ouvrant un espace d'accueil qui fonctionne du mardi au samedi de 14 heures

à 18 h 30, dans nos locaux du 23, boulevard Dubouchage », souligne la directrice adjointe, Claire Luciano. Des activités manuelles, comme la cuisine, des jeux y sont possibles. « C'est à la demande, il y a aussi des sorties, la dernière à la neige a eu un grand succès », avoue Claire Luciano qui voit le nombre de participants augmenter.

**En recherche de relais financiers**

« L'accueil est régi par un système d'adhésion, 353 euros par an. Et nous sommes passés de 10 adhérents la première année à 30 », glisse-t-elle en espérant pérenniser le dispositif. « Cet accueil est appelé à se développer, nous venons de recruter un responsable, évalue-t-elle en insistant : Nous investissons 30 000 euros sur nos fonds



Journée ordinaire de rencontre, un vendredi à l'accueil. Cuisine et sorties sont les thèmes qui reviennent. (Photo R. D.)

propres mais désormais, nous avons besoin de relais financiers. » D'où un appel à des subventions. L'accueil ressemble d'ailleurs à

n'importe quel lieu associatif. Les discussions vont bon train autour d'une table. Aurélie et Claire avouent y venir le plus

possible, quasiment tous les après-midi. « Ici, nous avons des relations sociales, nous changeons d'environnement et on ne tourne

plus en rond chez nous », glissent-elles. L'ambiance est d'ailleurs très amicale. Sophie et Mélissa, qui effectuent un service civique, sont leurs interlocutrices. La première se prépare à entrer en école d'infirmière, la seconde suit une licence pro de tourisme. Aurélie et Claire renchérissent, amusées : « Cet accueil, c'est notre deuxième maison, d'ailleurs on emménage demain ! » Elles avouent ensuite apprécier l'organisation de « goûters intéressants » pour lesquels Claire a été intrinsèque. « Je voulais pouvoir y proposer des fruits ». Ici la vie tourne autour d'un programme qui est composé au fil des jours. Les liens se sont vite noués, ouvrant le champ de discussions à bâtons rompus. Un lieu de vie, simplement.



# Familles : « La loi de 2005 marque un vrai tournant »

Entre soutien et accompagnement, l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques agit au quotidien. Parmi ses missions : lutter contre la stigmatisation

**D**éterminante. Voici comment la loi de 2005 est qualifiée par Brigitte Losfeld et Luis Piatti, respectivement déléguée départementale adjointe et délégué départemental de l'Unafam. Ils sont unanimes : « C'est un tournant. Pourquoi ? » Elle a pris en considération le handicap psychique. Enfin. » Une reconnaissance ouvrant notamment l'allocation adulte handicapé aux personnes atteintes par ce handicap. Une avancée qui ne fait pas tout. Preuve en est avec la montée au créneau de plusieurs associations dont l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques concernant le Revenu universel d'activité (voir ci-dessous).

## L'écoute

« Nous ne sommes ni médecins, ni thérapeutes, ni pharmaciens » : voici comment se présentent les bénévoles formés de l'Unafam aux familles lors des accueils. Un rendez-vous dédié à l'écoute. « La personne est toujours reçue par deux membres de l'association. C'est important d'avoir deux regards, deux yeux également. »

## La famille

« La famille fait partie de la solution. Il faut absolument qu'elle soit en lien avec les professionnels hospitaliers, psychiatriques. » L'Unafam veille sur les proches avec un mantra : « Pour bien s'occuper du malade, il faut s'occuper de sa famille. » Dans cette démarche, l'as-



À travers ses actions, l'Unafam souhaite faire en sorte que la famille des personnes touchées par des troubles psychiques fasse « partie de la solution ». (Photo Clément Tiberghien)

sociation propose également des formations leur étant dédiées. Un exemple ? « Comment communiquer avec son proche. » Ou encore des ateliers « prospect » permettant de faire le point sur ce qu'elles vivent et de dessiner des perspectives pour l'avenir.

## Les idées reçues

La lutte contre la stigmatisation fait partie des missions menées par l'association. « Les mots ont un sens. Ils peuvent faire d'énormes dégâts », souligne Brigitte Losfeld, déplorant l'utilisation qu'elle juge incohérente et abusive de certains termes liés à la maladie et au handicap psychique : « Cela impacte

énormément les esprits. Les personnes touchées s'auto-stigmatisent, ont peur du regard de la société également. Et vont ensuite avoir des difficultés à demander de l'aide. » Un constat allant de pair avec la méconnaissance de cet univers (voir encadré) : « Les idées reçues sont dévastatrices. Un exemple parmi tant d'autres : dire à un dépressif qu'il est fainéant. Cela n'a aucun sens ! C'est une vraie maladie. Il faut en avoir conscience. On ne peut pas en parler de cette manière. »

## Les attentes

Veillant à ce que les textes protégeant les personnes touchées par

le handicap et/ou la maladie soient mis en œuvre, l'Unafam poursuit sa mission en développant ses atentes. Aussi bien en matière de soins – tel que le développement de réponses aux situations de crise et d'urgence – ou encore en matière de logement – plus de 30 % des malades vivent dans la rue, sont en situation de grande précarité, un tiers vit chez leurs parents. Insertion professionnelle, dispositifs pour les plus de trois millions d'aïdants ou encore attente en matière de recherche... Les points sont nombreux et leur nombre en dit bien long sur la situation.

MARGOT DASQUE  
mdasque@nicematin.fr

## Bénévoles

Si, comme son nom l'indique, l'Unafam réunit des familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, elle s'ouvre également aux « amis » : des bénévoles qui n'ont pas obligatoirement un proche touché. Toujours en quête de bonnes volontés, l'association a besoin de bras pour gérer l'administratif, assurer un suivi dans les différentes commissions (par exemple : représentation des usagers des établissements psychiatriques) et également œuvrer auprès des familles et proches. Tous les bénévoles suivent une formation.

## En chiffres

**2M** Plus de 2 millions de personnes sont touchées par des troubles psychiques sévères en France.

**1/4** Une personne sur quatre souffrira de troubles psychiques au cours de sa vie.

**10** à 20 ans : voici la réduction d'espérance de vie associée à ces troubles.

## L'association

La délégation départementale est installée 26, rue Caffarelli à Nice. Accueils sur rendez-vous les lundis et mercredis de 13 heures à 16 heures. Rens. 04.92.15.09.87. ou 07.66.12.48.69. Accueils également assurés à l'Adresse des aidants, 7 rue Trachel, 04.97.13.57.77. À **Vence**, au CCAS (67, avenue Emile-Hugues), permanence d'aide aux familles le premier mercredi du mois de 14 heures à 17 heures, 04.92.15.09.87. Formation à **Vence** les 25 et 26 février, gratuite, ouverte à toutes les familles adhérentes ou non. De 9 heures à 17 heures, à la maison de la Vie vençoise 51 avenue des Alliés. Effectif limité à 12 personnes. Inscriptions par mail à 06@unafam.org ■ www.unafam.org

## Avec une pétition en ligne

Si les attentes « en matière de ressources et de droit à la compensation » étaient déjà une préoccupation majeure de l'Unafam, ces dernières semaines sont venues alimenter ses fortes inquiétudes. La raison ? Son opposition – tout comme d'autres associations – à l'intégration de l'allocation adulte handicapé (AAH) dans le revenu universel d'activité (RUA). Une volonté gouvernementale qui, selon l'entité, « signerait un recul des droits des personnes handicapées, nierait les spécificités des situations de handicap et la réalité vécue par nos proches ».

Demandant notamment le maintien de l'AAH comme « allocation spécifique du handicap » ainsi que sa revalorisation « au-dessus du seuil de pauvreté » pour certaines personnes, l'association soutient une pétition listant les revendications. Pour en savoir plus sur cette question, rendez-vous sur www.mesopinions.com/petition/politique/allocation-adulte-handicape-etre-incluse-revenu/60522. À ce titre, l'Unafam a pris la décision de se retirer de la concertation sur le Revenu Universel d'Activité.



## Les premiers secours

« On a tous une santé mentale », déclare Brigitte Losfeld, première formatrice en premiers secours en santé mentale du département. Toujours dans le but de déstigmatiser les troubles psychiques, la formation est comparable à celle que l'on connaît tous : les premiers secours permettant de mettre en sécurité quelqu'un, de sauver une vie. Ici, il n'est pas question de massage cardiaque, mais de repérer les signes qui parlent, savoir poser les bonnes questions, utiliser les mots jugés adroits. Une méthode développée en Australie depuis... vingt ans ! « Nous sommes en retard en France, c'est peu de le dire... Mais il faut se réjouir : le projet est désormais lancé. Cinquante formateurs ont été formés dans toute la France. L'Unafam fait partie de ce projet. » L'objectif ? Permettre de former 500 000 personnes en dix ans et ainsi créer une culture de la santé mentale. Un outil pédagogique pouvant avoir de vertueuses répercussions : « Plus le repérage est précoce, plus les soins peuvent se mettre en place tôt et l'on peut ainsi éviter que la maladie devienne un handicap. »